

Compte-rendu de la réunion du 16/03/2012

Présents : Hélène, Michelle, Christine, Françoise, Claude, Fred, Pierre, Sylvain, Nicolas, Lise, Nathalie, Lutz, Teddy, Stéphane, Michel, Nathaniel, Jérôme, Florence, Marianne, Dany, Bertrand, Marie-Noëlle, Geneviève, Nicole, Bérénice et Paul-Marie.

1 Contexte

Suite à un certain nombre d'interrogations exprimées dans les deux précédentes réunions (voir les comptes-rendus), nous avons décidé d'organiser une rencontre avec Stéphane ce vendredi 16 mars. Joël a pris soin d'informer Stéphane des différents problèmes dont nous voulions discuter avec lui. Un certain nombre d'amapiens ont exprimé leur opposition à cette initiative mais peu d'entre eux sont venus en réunion pour le dire de vive voix.

En ce début de réunion, la tension est grande et nous essayons, à plusieurs reprises de rassurer Stéphane sur nos intentions : nous ne sommes pas un tribunal mais nous voulons des réponses plutôt que de laisser planer le doute. Stéphane, très tendu et affecté par ce qu'il considère comme une atteinte à son intégrité, a fini par entendre ce que nous avions à lui dire et comprendre que nous étions tout aussi perturbés par la situation.

2 Rappel des principes fondateurs de notre AMAP

Un groupe, issu du CROAC et des Décroissants, a décidé de créer une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) en 2003 et a cherché un producteur avec qui travailler. Après plusieurs rencontres infructueuses, ils ont trouvé Stéphane qui a accepté de s'engager dans le groupe. Ces personnes se sont alors basées sur la charte des AMAP pour définir leur fonctionnement, avec quelques adaptations pour tenir compte de la situation particulière de Stéphane dont la ferme se trouve sur des terrains difficiles à cultiver.

Les points importants sont rappelés au début de cette réunion :

- l'ensemble de la production de légumes de la ferme du Lamalou est dédié à l'AMAP : la récolte est partagée entre tous les amapiens, après que Stéphane ait prélevé ce dont il a besoin ;
- Stéphane assure une diversité des légumes du panier à chaque distribution (8 légumes différents) ;
- le contenu du panier peut être complété par des produits extérieurs à la ferme, dont l'origine doit être à chaque fois indiquée ;
- nous partageons ensemble les hauts (paniers plus fournis) et les bas ainsi que les risques, l'AMAP ayant comme responsabilité d'aider en cas de coup dur (aléas climatiques, vol, etc) dans la mesure du possible.

De plus, il est à la charge des amapiens et non de Stéphane de trouver les 60 paniers qui permettent de lui assurer un revenu correct. Ce nombre et le prix du panier ont été fixés ensemble avec Stéphane, le prix n'ayant pas varié depuis le début.

3 Questions/Réponses

3.1 Origine des produits

Des amapiens se sont interrogés sur la provenance de certains produits lors des dernières distributions (carottes, oeufs). Stéphane nous explique que les carottes proviennent pour partie de ses stocks, les carottes étant placées dans du sable pour les conserver. Sinon, elles viennent d'Aniane comme indiqué sur le tableau. Il nous signale au passage que le nombre de variétés de légumes va fortement diminuer dans les semaines à venir car il arrive en fin de stock (pas de mesclun, pas de blettes).

Quant aux oeufs, il y en a bien eu ne provenant pas de sa ferme mais d'un ami que lui et Silvia ont dépanné. Pour Stéphane, c'est une erreur de communication et il aurait dû le signaler clairement, conformément à la charte des AMAP. Nous faisons remarquer que certains ont dû lui demander à plusieurs reprises l'origine de ces boîtes pour éclaircir ce point et qu'effectivement il faut des annonces claires.

3.2 Partage de la récolte et nombre de paniers

Dans le contexte du début de saison où il manquait un nombre non négligeable de paniers, l'existence de paniers hors AMAP a été assez mal reçue, en particulier par les amapiens qui avaient passé plusieurs semaines à démarcher pour trouver les 10 paniers manquants. Il a toujours été dit que Stéphane a besoin de 60 paniers pour couvrir tous ses frais y compris la livraison aux Arceaux, donc le moindre panier est important ! Certains d'entre nous en sont donc venus à se demander quel est le nombre de paniers nécessaires au fonctionnement de la ferme. Faut-il trouver plus de 60 paniers ?

Stéphane nous explique qu'à quarante paniers, la ferme ne peut pas fonctionner. À cinquante, il peut s'en sortir tant que cela ne dure pas trop longtemps. Une soixantaine de paniers est le nombre idéal pour le moment. Au-delà, cela dépasserait les capacités de la ferme.

Stéphane reconnaît qu'il a fait une erreur en oubliant de mentionner ces paniers hors AMAP lors de la réunion du 2 mars. Cet oubli s'explique car il considère ces paniers intégrés de fait à l'AMAP puisque les récipiendaires sont d'anciens amapiens qui viennent maintenant chercher leur paniers à la ferme, à proximité de chez eux. Il nous précise alors qu'au total, il y a l'équivalent de deux paniers et demi vendus et récupérés directement à la ferme ainsi que deux paniers utilisés pour du troc.

Nicolas et Bérénice, qui prennent deux des paniers dont nous parlons, sont présents et tiennent à dire qu'ils se sentent responsables des problèmes, d'autant qu'ils nous connaissent et étaient au courant du manque de contrats en début de saison. Ils nous confirment qu'ils ont le même panier/contrat que nous.

La question des conséquences des paniers supplémentaires sur le principe de partage de la récolte est aussi posée. Stéphane nous dit que 95% de la récolte est distribuée le vendredi soir. Il ne vend rien à côté, sauf les animaux car l'AMAP n'est pas intéressée. Il n'a même pas vendu le surplus de légumes au début de la saison pour compenser le manque de contrats et a préféré jouer sur les stocks.

3.3 La ferme et l'AMAP

Le positionnement de l'AMAP par rapport à la ferme est évoqué car pour certains amapiens, il ne coule pas de source que tout doive être redistribué. L'AMAP serait plutôt pour eux « des » paniers de légumes fournis par Stéphane.

Comme l'a dit Stéphane, 95% de la production de la ferme (légumes et oeufs) se retrouvent dans les paniers du vendredi soir. De fait, la ferme est presque entièrement tournée vers l'AMAP. Cependant, il revendique son autonomie et la possibilité de développer les activités de la ferme comme il l'entend. Il ne veut pas être réduit à l'AMAP.

Nous lui disons que nous n'avons jamais contesté cette autonomie (on ne va pas lui expliquer où et comment planter ses carottes) mais nous remarquons que la ferme, c'est l'exploitation dans sa globalité. Certaines activités, certaines décisions prises sur la ferme remettent en cause les bases sur lesquelles a été fondée l'AMAP. Il faudrait alors pouvoir en discuter en amont plutôt que d'être mis devant le fait accompli, ceci pour garder une cohérence entre nos principes et nos pratiques et nous donner le choix de poursuivre dans l'AMAP.

Stéphane nous dit que nous avons le temps de discuter de tout nouveau projet. Pour le moment, la ferme ce sont les légumes et les oeufs (et des animaux pour une part infime).

3.4 Comptes et revenus

Nous voulions connaître la justesse des comptes que Stéphane avait fournis 15 jours auparavant car nous n'y comprenons goutte. Il nous dit que ce sont les chiffres qu'il fournit à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et ne comprend pas qu'on puisse lui demander quelque chose de plus détaillé.

95% des revenus de Stéphane proviennent de l'AMAP : distribution de légumes, vente d'oeufs. Les animaux sont vendus à l'extérieur et cette activité est en déclin.

Stéphane rappelle aussi qu'il n'a jamais demandé d'aide, que ce sont les amapiens qui ont insisté pour faire une caisse de solidarité. Nous reconnaissons que nous avons été un peu trop alarmistes. Cependant, cette réaction provient aussi d'un manque de connaissance concernant la ferme et sa gestion. En effet, nous ne réalisons pas que la ferme pouvait fonctionner avec 50 paniers seulement pendant un temps.

Stéphane nous détaille alors un peu plus ces revenus. Il commence par un petit cours de gestion :

Chiffre d'affaire (CA) : ce que la ferme rentre (95% provenant de l'AMAP + 2000-3000€ en plus) ;

Dépenses : eau, électricité, taxes, impôts, réparations ;

Résultats bruts d'exploitation : CA - Dépenses ;

Revenu net : Résultats bruts auxquels on retire les amortissements ou les prévisions sur amortissement.

Au final, Stéphane a un revenu net de 10000-12000€ par an, ce qui correspond au revenu sur lequel se base la MSA pour calculer ses cotisations sociales (environ 5000€ par an). Il ne se plaint pas car "dans le mouton", c'est plutôt de l'ordre de 600€ par mois.

Il en profite pour ajouter qu'il arrive aussi d'encadrer des stages au Maroc de temps à autres (bien payés, d'après Stéphane).

Concernant les comptes de la ferme, nous redemandons comment seront intégrées les activités futures. Si on prend le cas du projet de semences bio de Silvia (voir plus loin), elle s'appuiera sur la structure de la ferme. Comment Stéphane pourra-t-il distinguer les activités hors AMAP dans ses bilans ? Il estime qu'il pourra détailler en fonction des activités. Nous avons du mal à le suivre sur ce point là et nous aimerions avoir un bilan tous les ans. Il estime qu'il est encore trop tôt pour parler d'activités nouvelles sur la ferme et que nous avons le temps de voir venir.

Nous insistons sur le fait que parler des comptes, donner des chiffres ne doit pas être tabou et fait partie des grands principes de fonctionnement de toute AMAP. Ces questions sont légitimes et ne sont pas de l'ingérence de notre part. Beaucoup des problèmes évoqués ce soir proviennent d'un manque d'information.

3.5 Qui travaille à la ferme ?

Toujours dans un souci de clarté, nous avons demandé si des gens aidaient Stéphane à la ferme et si c'est le cas, comment ils étaient rémunérés.

En ce moment, Stéphane accueille quatre stagiaires. Il ne les paie pas mais les héberge et les nourrit. Les stagiaires qu'ils reçoient tous les ans viennent du BPA¹ de Nîmes, de l'ENSA² Toulouse (ingénieurs agronomes qui découvrent des méthodes alternatives) et du lycée agricole de Castelnau. Il y a ici un échange non monétaire qui est profitable aux deux parties selon Stéphane, qui n'est pas rémunéré pour l'accueil et l'encadrement de ces stagiaires. Ils sont généralement très contents de leur expérience à la ferme car Stéphane les encadre réellement et adapte leur activité à leur spécialisation (horticulture, etc). De son côté, Stéphane se sent moins seul sur la ferme lorsqu'ils sont là.

De même, il évoque le cas des personnes qui viennent l'aider régulièrement sur la ferme, aide qui est très importante pour la bonne marche de la ferme.

Nous éclaircissons le dernier point : il y a eu pendant un temps un système de troc contrat contre travail régulier à la ferme mais ce système n'était pas généralisable (comment dire qui peut en bénéficier et qui doit payer son panier ?) et c'est pourquoi nous avons demandé que cette situation ne perdure pas.

Concernant les stages, certains auraient aimé être au courant : nous ne sommes pas tous d'accord sur le principe des stages non rémunérés, aussi bien du côté des stagiaires que des encadrants. Ces amapiens sont sensibles à l'aspect social de l'AMAP (juste rémunération de la main d'œuvre, etc). Ici encore, il ne s'agit pas de prendre des décisions à la place de Stéphane, juste d'être au courant et de pouvoir formuler un ou plusieurs avis.

Quant à la question de la place de Silvia, elle a été posée suite à l'annonce de son nouveau projet de semences bio. Silvia doit trouver sa place dans la ferme et, si elle le désire, dans l'AMAP. Cependant, lors d'essais précédents d'activités sur la ferme, certaines décisions impliquant l'AMAP avaient été prises sans nous en parler (exemple : augmenter la production de viande, notamment de volailles, avec pour débouché l'AMAP). Nous voulons donc nous assurer que tout se passe pour le mieux.

1. Brevet Professionnel Agricole

2. École Nationale Supérieure Agronomique

3.6 La question du label bio

Suite à des difficultés de partage de travail avec Stéphane, Silvia a décidé de se lancer dans la production de semences bio sur la ferme du Lamalou. Elle a suivi une formation du CIVAM bio « Développement des projets au féminin dans le milieu agricole ». Cette activité lui permettra de s'affirmer sur la ferme sans être dans l'ombre de Stéphane, tout en participant à l'objectif recherché d'autonomie de la ferme du Lamalou. Elle devrait commencer d'ici 2 ans, le temps que son congé maternité s'achève.

Une partie de la production devrait être utilisée par la ferme du Lamalou, faisant faire des économies sur l'achat de graines à l'extérieur (1000€ de graines, 1500€ de plants). Cependant, pour valoriser cette activité, c'est-à-dire pour pouvoir vendre à l'extérieur, il faut un label pour exister ; ce que confirme Stéphane en nous narrant son expérience de petit maraîcher non labellisé sur les marchés locaux : face aux gros étals labellisés, il ne pouvait rien vendre.

Stéphane nous confirme donc que, bien qu'opposé personnellement par principe à ce système de certification, la ferme est labellisée : la production de graines aura lieu sur des terrains prêtés par des voisins (déjà en bio car en jachère) et sur la ferme du Lamalou (en reconversion pour 3 ans). Silvia s'est occupée du dossier de labellisation (coût : 500€). Elle s'occupera en temps et en heure du dossier pour l'obtention d'une possible prime européenne (1500€, pas sûr du tout).

L'AMAP ayant été fondée en dehors du système des labels et autres certifications (le label, c'est l'AMAP!), la nouvelle de la labellisation de la ferme du Lamalou a été un choc pour beaucoup. Avoir été mis devant le fait accompli n'a pas arrangé les sentiments de ce groupe d'amapiens (et pas seulement de la première heure). Nous savons tous que nous devons faire des compromis dans la vie mais il faut en discuter ! Stéphane reconnaît qu'il aurait dû nous mettre au courant avant la prise effective du label et il nous explique les raisons personnelles qui l'ont poussé à valider ce choix sans nous en parler. Il nous dit de nouveau que l'activité de production de graines n'est qu'à l'état de projet, que c'est une activité difficile et que cela prendra du temps avant que cela aboutisse.

Nous insistons encore ici pour être tenu au courant. Même si cela ne concerne pas l'AMAP au premier abord, nous voulons tout de même avoir des nouvelles et suivre un peu ce projet qui nous paraît important et intéressant.

4 Où va-t-on maintenant ?

4.1 Aide à la ferme

La journée à la ferme ayant été annulée, nous demandons si Stéphane a besoin d'un coup de main prochainement. Il « rééquipe » les serres déjà montées, c'est-à-dire qu'il plante des milliers de plants mais ça va. Cependant, il a toujours un problème avec la troisième serre : il n'arrive pas à trouver des arceaux aux bonnes dimensions. Il aimerait aussi passer à 4 serres. Ceci a fait l'objet d'une annonce sur le wiki. Marianne propose de rechercher du côté de chez elle. Dès que Stéphane trouve son bonheur, il nous appelle.

4.2 Elargir le public de l'AMAP ?

Nous évoquons la possibilité d'inclure des membres du groupement d'achat Miam-Miam (collectif autour de Saint-Martin-de-Londres, Viols-le-Fort, Notre-Dame-de-Londres, Saint-Bauzille-de-Putois) comme membre de l'AMAP. Les paniers seraient alors directement récupérés à la

ferme. Nous, y compris Stéphane, ne sommes pas contre à condition que leur nombre soit limité, le point central de livraison devant resté aux Arceaux le vendredi soir. Bérénice et Nicolas, qui font partie de Miam-Miam, en discuteront avec eux. Si cela les intéresse, ils seront prioritaires sur l'éventuelle liste d'attente lors du renouvellement.

4.3 AMAP et amapiens

Lorsque nous avons soulevé nos questions au cours des derniers jours, nous avons réalisé que beaucoup d'amapiens n'étaient pas au courant des bases sur lesquelles l'AMAP avait été fondée. Une fois réexpliquées durant la distribution et au cours de cette réunion, ces règles ont été dénoncées comme trop contraignantes, nos questions comme inquisitrices et mal venues. L'autonomie du producteur leur paraît plus importante. De plus, Stéphane fournit un panier qui s'est amélioré avec le temps, ce qui leur permet de consommer des légumes (et des oeufs) en toute confiance. Pour certains, les amapiens les plus actifs se « surinvestiraient » et devraient passer moins de temps à pinailler.

Certains sont choqués par l'usage d'un « les amapiens » dans les comptes-rendus là où ils ne voient que « des amapiens ». Ceci montre encore que les règles de fonctionnement de l'AMAP sont mal connues : il n'y a pas de bureau, les décisions sont prises par consensus par les personnes présentes lors des réunions qui, à ce moment-là, représentent l'AMAP. Aucune décision ne peut être prise en dehors des réunions (pas durant les distributions ou sur la liste de diffusion par exemple).

Une autre incompréhension voit le jour : les points évoqués durant les précédentes réunions existeraient depuis le début de l'AMAP, les règles n'étant pas si rigides et un accord tacite existant entre Stéphane et les amapiens. Plusieurs personnes présentes à la réunion corrigent, précisant qu'il n'y a jamais eu d'accord tacite.

4.4 Discuter de tout en toute confiance et transparence

Il y a une évidence que nous devons prendre en compte : l'AMAP et les amapiens (y compris Stéphane) ont évolué depuis huit ans. Le « nous » représente de plus en plus des gens dont les motivations pour venir à l'AMAP sont très diverses. Ceci implique que nous devons revoir notre fonctionnement. Quelques pistes de réflexion suivent.

4.4.1 Écrire les règles de fonctionnement de l'AMAP

Beaucoup d'incompréhensions proviennent du statut non écrit de nos règles de fonctionnement. Nous proposons d'en discuter dans des réunions ultérieures et de rédiger un document public qui détaillera le fonctionnement de l'AMAP.

4.4.2 Prévenir les incompréhensions

La communication des informations relatives à l'AMAP (origine des produits, absence de légumes, problèmes rencontrés, etc) ne doit pas se faire durant la distribution mais avant. Nous proposons qu'un ou plusieurs amapiens servent de contact pour Stéphane et transmettent ces informations (contenu du panier, etc) sur la liste de diffusion.

4.4.3 Lever les doutes

Stéphane insiste pour qu'on lui dise les choses directement et rapidement. Il faut en effet que nous évitions de laisser pourrir des situations qui sont souvent des problèmes simples à résoudre.

4.4.4 Une communication dans les deux sens

Nous avons le sentiment qu'il y a un décalage entre les principes de l'AMAP tels qu'ils ont été énoncés à ses débuts et nos pratiques.

On a perdu de vue qu'il s'agit d'un projet collectif dont Stéphane est membre à part entière. Nous devons pouvoir discuter de tout avec lui, y compris des comptes de la ferme sans que cela suscite un tollé. Nous rappelons que les amapiens doivent pouvoir demander des comptes à leur paysan.

Nous rappelons aussi que l'engagement dans une AMAP, c'est aussi une volonté de comprendre le fonctionnement de la ferme. De nombreux amapiens ont paniqué en réalisant qu'il manquait dix paniers. Nous n'avions pas le recul nécessaire pour comprendre que cela n'était pas catastrophique car nous savons peu de chose concernant la gestion de la ferme, nous ne savons pas comment estimer si le projet du Lamalou est viable. Et ceci est important pour l'engagement et le soutien à ce projet.

De même, nous insistons auprès de Stéphane pour qu'il comprenne que nous ne demandons rien d'autre que d'être mis au courant des évolutions de la ferme. Qu'il le veuille ou non, les gens ont le droit de savoir dans quoi il s'engage et de ne pas être d'accord, donc de ne pas rester si les évolutions de la ferme ne leur conviennent pas.

Tous les questionnements (même délicats), toutes les discussions doivent avoir lieu hors des situations de crise. Et cela passe par des échanges fréquents, donc plus de réunions entre amapiens.

5 Conclusion

Comme il n'y a pas eu de conclusion claire, j'en sors une de mon chapeau. N'hésitez pas à la modifier, voire la supprimer.

Après plus de 3 heures de discussion, nous levons la séance dans une ambiance plus sereine. Le stress, la fatigue et les tensions ont été palpables tout au long de la soirée mais les participants sont parvenus à exprimer en grande partie leurs sentiments.

Nous espérons que Stéphane a compris qu'il n'est pas seul contre tous comme il l'a affirmé en début de réunion mais que nous voulons travailler avec lui, comme nous le faisons depuis huit ans déjà. Les interrogations que certains d'entre nous ont exprimées au cours de ces réunions n'ont pour but que d'éclaircir les choses entre lui et nous. La confiance doit exister dans les deux sens : nous devons pouvoir dire et écouter les bonnes comme les mauvaises nouvelles quelle qu'en soit l'origine sans que cela tourne au drame.

Il faut maintenant passer au-delà des sentiments. Au boulot !